

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 17 septembre 2014, à 19 h 00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 10/09/2014

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 17 septembre 2014

--- oOo ---

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, THIEBLIN.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS) TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme COUFFIGNAL).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE F »

Jean-François BROQUERES, Maire en fonction ouvre la séance, il est 19 H 00. Il est procédé à la désignation de la secrétaire de séance. Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée, est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée que :

Patrice DUPLA Conseiller municipal a donné procuration à Philippe DUBOS Adjoint au Maire.

Eric TAUZIA Conseiller municipal a donné procuration à Pascal LAFOURCADE Conseiller municipal.

Christine CHAPUIS Conseillère municipale a donné procuration à Jean-François BROQUERES Maire.

Jocelyne DUBOIS-MAURY Conseillère municipale a donné procuration à Eric LAMOTHE Adjoint au Maire.

Noémie DARGELOSSE Conseillère municipale a donné procuration à Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée.

Valérie DAUGREILH Conseillère municipale a donné procuration à Dominique DEGOS Adjointe au Maire.

Le procès-verbal du 11 juin étant approuvé, il aborde alors l'ordre du jour :

.../...

PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Comité technique – composition et détermination du nombre de membres

Délibération n° 2: Comité hygiène sécurité conditions de travail – composition et détermination du nombre de membres

Délibération n°3 : subvention à l'association CREO QUE SI

Délibération n°4 : subvention à l'association Club Taurin TARTAS BEGAAR

URBANISME / TRAVAUX / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°5 : AGENDA 21 – Lancement de la démarche – Calendrier prévisionnel – Demande de subventions – Autorisations diverses données au Maire pour la signature de conventions, partenariat et démarches

Délibération n°6 : Actualisation de la taxe communale consommation finale d'électricité

MOTION du CONSEIL MUNICIPAL de TARTAS : Présentation d'une MOTION de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ETAT.

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS / CULTURE / COMMUNICATION / TECHNOLOGIES NOUVELLES

Information communication

- Point sur les Travaux et chantiers terminés, en cours ou à venir
- Activités de l'ALSH, Activités du CMEJ, Activités de l'Espace ADO
- Point sur la Rentrée scolaire, et informations diverses
- Point sur les Activités TAP
-

INFORMATION COMMUNICATION :

Point sur le travail des commissions municipales

Délibération n°1 : Comité technique – composition et détermination du nombre de membres – recueil d'avis

Jean-François BROQUERES présente le premier projet de délibération relatif à la composition et à la détermination du nombre de membres du Comité Technique.

Par délibération en date du 11 juin 2014, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour la création du comité technique, ce en application de la réglementation. Aujourd'hui, il convient de procéder à la détermination du nombre de représentants du personnel au comité. En application de l'article 1 du décret 85-565 du 30 mai 1985, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales.

Puis après avoir donné lecture des différentes missions d'un comité technique, M. le Maire,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques, et notamment les articles 1, 2, 4, 8, et 26

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 15 septembre 2014,

Considérant les effectifs au 1^{er} janvier 2014 des fonctionnaires de la Ville de TARTAS soit 51 agents, M. le Maire propose :

De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à **4**.égal en nombre à celui des représentants suppléants du personnel.

D'appliquer le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel, égal en nombre à celui des représentants suppléants de la collectivité.

De procéder au recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du CT résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Il est précisé que la délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres présents.

.../...

Délibération n° 2: Comité hygiène sécurité conditions de travail – composition et détermination du nombre de membres – recueil d’avis

M. le Maire présente ensuite le projet de délibération n°2, concernant le Comité hygiène sécurité et conditions de travail.

Par délibération en date du 11 juin 2014, notre assemblée s’est prononcée favorablement pour la création du comité hygiène sécurité conditions de travail, ce en application de la réglementation. Aujourd’hui, il convient de procéder à la détermination du nombre de représentants du personnel au comité. En application de l’article 1 du décret 85-603 du 10 juin 1985, l’organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales.

Après avoir donné indication des différents dossiers sur lesquels le Comité Hygiène sécurité et conditions de travail peut se prononcer, M. le Maire,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 15 septembre 2014,

Considérant les effectifs au 1^{er} janvier 2014 des fonctionnaires de la ville de TARTAS, soit 51 agents, propose à l’assemblée :

De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à **4**, égal en nombre à celui des représentants suppléants du personnel

D’appliquer le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel, égal en nombre à celui des représentants suppléants de la collectivité.

De procéder au recueil par le CHSCT, de l’avis des représentants de la collectivité.

Dans ce cas, l’avis du CHSCT résultera de l’avis du collègue des représentants du personnel et de l’avis du collègue des représentants de la collectivité.

Il est précisé que la délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

A l’unanimité des membres présents, le projet de délibération est adopté.

M. le Maire donne alors la parole à Dominique DEGOS adjointe au Maire et Présidente de la régie des fêtes et animations afin de présenter les demandes de subvention de deux associations qui interviennent dans l’organisation des fêtes locales.

Délibération n°3 : subvention à l’association CREO QUE SI

Dans le cadre des activités de l’association CREO QUE SI et notamment le spectacle du dimanche après-midi des fêtes locales, Dominique DEGOS propose à l’assemblée de verser une subvention de 1 500 € pour 2014, les crédits étant prévus sur le budget de la régie municipale des fêtes et animations.

A la majorité avis favorable pour le versement d’une subvention de 1 500 €,

Stéphane BRUEY Conseiller municipal, votant contre pour des convictions personnelles contre le déroulement des corridas.

Délibération n°4 : subvention à l’association Club Taurin TARTAS BEGAAR

Dans le cadre des activités de l’association Club Taurin TARTAS BEGAAR, Dominique DEGOS adjointe au Maire propose pour 2014 de verser une subvention de 1 500 €, les crédits étant prévus sur le budget de la régie municipale de fêtes et animations.

Vote à l’unanimité des membres présents,

Il est précisé que Vincent DUCASSE, Président du Club Taurin, et Conseiller délégué n’a pas participé au vote.

Jean-François BROQUERES, Maire, reprend la parole et tient à remercier tous les acteurs qui participent aux côtés de Dominique DEGOS Présidente, au bon déroulement des fêtes locales mais aussi des différentes animations de la Régie des fêtes tout au long de l’année, personnels municipaux, associations, habitants de TARTAS.

Délibération n°5 : AGENDA 21 – Lancement de la démarche – Calendrier prévisionnel – Demande de subventions – Autorisations diverses données au Maire pour la signature de conventions, partenariat et démarches.

M. le Maire aborde ensuite le dossier important de la séance et du mandat municipal, « la mise en œuvre de l'AGENDA 21 ». Il rappelle que l'AGENDA 21, qui s'inscrit « comme un enjeu important et une volonté pour la commune de TARTAS » a fait l'objet d'une première information en séance du Conseil Municipal le 11 juin 2014.

Puis se tournant vers Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée, il demande à cette dernière de présenter le projet de délibération.

A l'aide d'un diaporama, Laurine COUFFIGNAL décline les enjeux et objectifs de l'Agenda 21. Après un rappel sur le sommet de RIO de 1992, et la volonté affirmée de prendre en compte le développement durable au sein des territoires, Laurine COUFFIGNAL souhaite donner détail du travail qui a été effectué depuis le mois de juin dernier avant de décliner les étapes à venir :

- du mois de juin dernier à début septembre, après une réunion avec la déléguée de la DREAL Aquitaine, différentes réunions se sont tenues avec le bureau des adjoints, la direction générale et le CMEJ, permettant d'élaborer à la fois une méthodologie de travail et un calendrier de travail à trois ans.

- deux grandes étapes vont marquer la démarche « Agenda 21 :

Tout d'abord sur le dernier semestre 2014, une phase de sensibilisation, d'information et de communication permettra d'associer les différents acteurs du territoire.

Une seconde étape consacrera des actions, proposées par l'ensemble des acteurs sur le territoire, appuyées de fiches à thème. Au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, une évaluation des objectifs et réalisations sera réalisée.

A titre d'exemples, Laurine COUFFIGNAL présente aux membres présents la fiche « Formation » qui concerne les élus municipaux, services municipaux et acteurs extérieurs. Une seconde fiche montre les actions d'information auprès de la population.

Puis après avoir donné lecture de la fiche récapitulative, qui reprend toutes les actions des deux étapes avec une évaluation financière, Laurine COUFFIGNAL insiste sur la transversalité de la démarche. Un comité de suivi composé de Jocelyne DUBOIS-MAURY, Stéphane BRUEY, de deux adjoints au Maire et de représentants des services municipaux et de différents acteurs du territoire va être créé permettant de mettre en œuvre les actions sur les trois ans à venir.

Enfin un groupe de pilotage composé de la conseillère déléguée, du Maire, des Adjoints au Maire et du Directeur général des services orientera, et validera les différentes actions au cours des deux étapes.

Le Maire intervient alors aussi bien sur les opérations nouvelles ou innovantes, que sur les opérations déjà existantes mais à mettre en cohérence. Il insiste en expliquant que chacun doit participer à la démarche, environnement, aspect social, rapport à autrui... « Les élus sont l'avant-garde éclairée, lorsque vous vous réunirez dans les commissions veillez à orienter votre action et les décisions que vous prendrez selon le prisme de l'Agenda 21. Au-delà des élus, c'est toute la collectivité (personnels, populations, tiers, mouvement associatif) qui doit se mobiliser autour d'un enjeu commun à savoir in-fine, comment pouvons-nous améliorer le « vivre ensemble » à TARTAS».

Stéphane BRUEY demande alors à quel moment va-t-on discuter des finalités ?

Laurine COUFFIGNAL indique que c'est la méthode qu'il va falloir mettre en place, et que la réflexion va amener les différentes actions, l'agenda 21 va être celui que vont vouloir les élus, en co-construction avec les acteurs du territoire.

Le Maire reprend la parole et souligne la nécessité de la cohérence à trouver, plus-value sociale, effet positif financier qui peut participer à la démarche. Le Maire insiste bien sur la nécessité de travailler dans chaque commission, ce qui va alimenter la cohérence et la dynamique de la démarche.

Jean MARSAN adjoint au Maire demande à ce que les acteurs économiques soient associés.

Avant de procéder au vote, il est proposé le projet de délibération comme suit :

« Dans sa séance du 11 juin dernier, Laurine COUFFIGNAL conseillère déléguée a présenté à notre assemblée le projet de mise en œuvre de la démarche « AGENDA 21 », axe fort du mandat municipal.

Depuis cette date, sous la coordination de la Conseillère déléguée, différentes réunions se sont tenues avec le bureau des Adjoints, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes, et la Direction générale des Services de la Ville de TARTAS.

Courant Juillet, une réunion de travail avec la représentante de la DREAL Aquitaine Madame COUVEZ, Jean-François BROQUERES Maire, et Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée a permis de poser les grandes étapes de la démarche.

.../...

S'en est suivi tout un travail sur l'élaboration de la méthodologie de la démarche, reposant notamment sur l'importance de la transversalité et la participation de de tous les acteurs locaux (élus et services municipaux, partenaires institutionnels, communauté éducative, associations, habitants, organismes, entreprises, commerçants,...).

En date du 8 septembre dernier, le bureau des Adjoints a validé le dossier qui comprend :

Le calendrier prévisionnel 2014-2016

L'étape 1 : sensibilisation, information des parties prenantes, communication sur le territoire

L'étape 2 : mise en œuvre de la démarche (diagnostic, stratégie sur les enjeux du territoire, et programme d'actions)

Calendrier appuyé de fiches thématiques.

Aussi il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable au calendrier prévisionnel « Démarche Agenda 21 »

D'autoriser M. le MAIRE à solliciter auprès de la DREAL Aquitaine l'appui technique et le soutien financier

D'autoriser M. le MAIRE à signer tous documents, conventions favorisant la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de TARTAS

De solliciter différents partenaires, Etat, collectivités territoriales, associations, établissements publics ou partenaires institutionnels, et organismes pour des formations, accompagnements lors des différentes étapes ou actions inscrites au dossier « AGENDA 21 de la Ville de TARTAS »

Il est précisé que l'ensemble des démarches sera réalisé dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal de la ville de TARTAS ».



Ville de TARTAS

Laurine COUFFIGNAL

Conseillère Municipale déléguée « AGENDA 21 »

PROJET AGENDA 21

oo

INTRODUCTION

Au cœur des Landes, TARTAS commune de 3200 habitants sur 3037 ha est située en bordure sud de la partie forestière du département, à mi-chemin entre Mont-de-Marsan et Dax.

Depuis 1996, TARTAS appartient à la Communauté de Communes du Pays TARUSATE, 18 communes réparties sur deux cantons.

Appartenant à la grande région naturelle des Landes et de Gascogne, le territoire est plat dans son ensemble ; il est cependant traversé par la vallée large et inondable de la Midouze, en PPRI depuis 2004.

Commune à la fois rurale et urbaine, TARTAS a toutefois une vocation industrielle très affirmée. Moteur du développement de l'après-guerre, ce pôle d'activités a contribué à façonner une image particulière de la commune en rupture avec la vocation traditionnellement rurale et forestière du territoire.

Par ailleurs, la ville de TARTAS fait face à une évolution notable de la démographique ces dernières années associée à une augmentation des services proposés à la population pour plus de proximité et de lien social.

De par ces enjeux économiques, sociaux, et environnementaux, la municipalité affiche sa volonté de s'engager dans un projet territorial de développement durable, « l'AGENDA 21 » axe fort du mandat municipal.

Dès le mois de Juin 2014, en séance du Conseil municipal, information sur le lancement de la démarche a été faite, précédant des premières réunions de travail et notamment la sollicitation des services de la DREAL Aquitaine.

Ainsi, après une délibération en conseil municipal au mois de septembre 2014, la Ville de TARTAS s'engage effectivement dans la concrétisation de ce projet, à la fois innovant pour le territoire et moteur pour les collectivités dans le département.

.../...

CALENDRIER de TRAVAIL PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de travail de la démarche « AGENDA 21 » s'articule autour de deux grandes étapes.

Une première étape consiste dans le lancement proprement dit de la démarche, autour de la sensibilisation des acteurs, information des parties prenantes, et communication la plus large possible sur le territoire.

Une seconde étape est consacrée à la mise en œuvre de la démarche respectant une chronologie en trois phases : **diagnostic** partagé permettant d'associer tous les acteurs, **stratégie** mettant en valeur les enjeux du territoire, et **programme d'actions** fruit de la réflexion des différents acteurs.

Dans le temps :

d'Avril à Décembre 2014 : **Lancement de la démarche pour la Ville de TARTAS**
Phase de sensibilisation, d'information, de formation, de communication

de Janvier à Septembre 2015 :
Phase : Diagnostic puis analyse et adaptation

de Septembre à Décembre 2015 :
Phase : Stratégie puis analyse et adaptation

de Janvier à Décembre 2016 :
Phase : Programme d'actions puis analyse et adaptation

ETAPE 1 : LANCEMENT de la DEMARCHE

Avril à Décembre 2014

**Phase : Lancement de la démarche pour la Ville de TARTAS
phase de sensibilisation, d'information, de formation, de communication
formalisation du calendrier et de la démarche, officialisation**

Plusieurs actions sur 3 thèmes :

- Information Sensibilisation
- Formation
- Communication

INFORMATION SENSIBILISATION

Conseil Municipal de TARTAS :

Axe fort du programme municipal, la démarche AGENDA 21 s'inscrit comme une action importante.

*- **groupe de travail « Agenda 21 »** : création et mise en place d'un groupe de travail d'élus municipaux avec l'appui des services municipaux, dès le mois d'avril 2014.*

(annexe 1- extrait programme municipal, extrait PV d'installation des commissions municipales)

*- **conseiller municipal délégué « Agenda 21 »** : désignation d'un Conseiller Délégué « Agenda 21 » en avril 2014, Laurine COUFFIGNAL.*

(annexe 2- extrait PV et arrêté municipal de désignation)

Travail du Bureau municipal et du groupe de travail :

Sous la Coordination directe du Maire, Laurine COUFFIGNAL désignée Conseillère déléguée « Agenda 21 » est chargée de mener les différents travaux de mise en œuvre de la démarche, qui sera au fur et à mesure des étapes soumise à l'avis du bureau municipal composé des différents adjoints au maire et conseillers délégués de la collectivité Ville de TARTAS.

Il s'agit notamment de s'adresser ainsi à tous les secteurs d'activités, à la population dans son ensemble, le milieu éducatif, les associations, les commerçants, les organismes institutionnels, les artisans et entreprise et ce pour tout le territoire de la commune.

Le bureau municipal élabore la méthodologie et valide les différentes étapes de la démarche

Le groupe de travail assure le suivi du projet en tant que groupe de pilotage

(annexe 3 – fiche récapitulative des réunions et axes de travail)

- Orientations générales :

Une réunion de cadrage est organisée entre le Maire, la Conseillère déléguée et la direction générale pour lancer la démarche, et l'accompagner dans le temps.

.../...

Réunions et informations aux habitants

- **Réunions auprès de la population dans les grands quartiers de la commune**
- **Réunion publique pour la population**
- **Réunion associations / établissements scolaires**
- **Réunion partenaires institutionnels**
- **Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants**

(annexe 4 – réunions et informations aux habitants)

Sensibilisation et implication du CMEJ

Institution municipale qui a sa place dans le paysage local, lieu d'expression qui permet aux jeunes de faire l'apprentissage de la démocratie tout en s'intéressant aux questions de l'actualité et notamment d'être à la fois un relai, mais aussi force de proposition dans la démarche « Agenda 21 »

Réflexion et axes de travail

Organisation de réunions

(annexe 5 – fiche interventions CMEJ)

FORMATION

Formation du Personnel de la collectivité

Formation des Elus municipaux

Formation d'intervenants « extra-municipaux »

(annexe 6 – actions de formation)

COMMUNICATION

Elaboration d'un Journal (ou supplément au Journal Municipal) pour l'AGENDA 21

(annexe 7 – Conception et diffusion d'un journal de communication AGENDA 21-TARTAS)

.../...

ETAPE 2 : Mise en Œuvre de la DEMARCHE

(annexe 8 – orientation Agenda 21)

(annexe 9 – fiche de poste)

Phase 1 - Janvier à Septembre 2015

Phase : Diagnostic partagé

phase de réalisation d'un état des lieux du territoire dans le cadre d'une démarche participative

OBJECTIFS

Repérer et spatialiser les atouts et faiblesses du territoire au regard du développement durable ;
Mettre en évidence les transversalités pour définir les enjeux du territoire ;
Construire une vision commune et engageante de l'avenir du territoire.

ACTIONS

- Recensement des bonnes pratiques au sein de la collectivité : groupes de travail avec les agents, réalisation de tableaux de bord... ;
- Réalisation d'un diagnostic du territoire : travail bibliographique, groupes de travail avec les acteurs socioéconomiques, réunions publiques...

Phase 2 - Septembre à Décembre 2015

Phase : Stratégie

phase de définition des axes à investir pour relever les défis du territoire et valoriser ses atouts

OBJECTIFS

- Mettre en évidence les enjeux propres au territoire ;
- Viser une amélioration continue au regard du DD – Hiérarchisation des objectifs ;
- Identifier les leviers d'action mobilisables ;
- Définir des grandes orientations – Vision prospective des territoires.

ACTIONS

- Réalisation d'une matrice AFOM recensant les enjeux du territoire (chargé de mission) ;
- Analyse et définition des enjeux en groupes de travail multipartenaires.

Phase 3 - Janvier à Décembre 2016

Phase : Programme d'action

phase de réalisation du document opérationnel

OBJECTIFS

- Indiquer les actions, résultats attendus, temps fixés, éléments d'évaluation déterminés... ;
- Différencier les types d'actions mises en œuvre et les programmer.

ACTIONS

- Définition des actions à mettre en œuvre en groupes de travail multipartenaires ;
- Réalisation d'un tableau récapitulatif et de fiches actions par le chargé de mission ;
- Mise en place des tableaux de bord nécessaires au suivi de la démarche.

(annexe 10 – fiche récapitulative financière)

.../...

FICHE ANNEXE – N°1

THEME : groupe de travail « Agenda 21 »
Création du Groupe de TRAVAIL « AGENDA 21 »
Axe fort et engagement du programme municipal 2014-2020, le conseil municipal dès le mois d'avril 2014, a procédé en même temps que l'installation des différentes commissions municipales à la création d'un groupe de travail « AGENDA 21 » auquel tous les Adjointes au Maire ont été associés.

COMMENTAIRES
Composé d'élus municipaux sous la direction du Maire et de la Conseillère déléguée, comprenant les six adjoints au maire et conseillers délégués de la collectivité, ce groupe de travail a pour mission de réfléchir, coordonner et suivre la démarche « AGENDA 21 » pour la commune de TARTAS, avec un lien fort avec la population, le tissu associatif, la communauté éducative, les organismes institutionnels, les scolaires, services divers, entreprises, artisans, commerçants de tout le territoire communal.
Ce groupe de travail doit veiller notamment à l'information/sensibilisation/communication, au diagnostic, à la mise en œuvre et à l'évaluation continue de la démarche.
La création du groupe de travail implique d'une part la création d'un poste de « Conseiller municipal délégué » pour la coordination des travaux, et d'autre part un travail permanent sous la direction du Maire et du bureau des adjoints.
Appui des services administratifs de la direction
Pièce jointe Extrait du programme municipal 2014/2020

Fiche financière	
commentaires	montant
- Fournitures administratives, informatiques, consommations téléphoniques groupe de travail.....	1000,00 €
- Mise à disposition de matériels vidéo- projection pour réunions	
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	1000.00 €

.../...

FICHE ANNEXE – N°2

THEME : conseiller municipal délégué « Agenda 21 »

Création du poste de « Conseiller municipal délégué Agenda 21 »

En application de la réglementation applicable aux collectivités territoriales, le Conseil municipal selon le C.G.C.T. peut porter création d'un poste de Conseiller délégué, en plus de la création de postes d'adjoints au maire.

Pour la commune de TARTAS, dès l'installation des commissions de travail et de groupes de travail spécifiques, il est envisagé de désigner un élu en charge du domaine « AGENDA 21 »

COMMENTAIRES

Par arrêté municipal

Le Maire en date du a porté création d'un poste de Conseiller délégué « AGENDA 21 », et nommé Laurine COUFFIGNAL.

Indemnité

Par arrêté, à compter du mois d'avril 2014, prise en compte de l'indemnité d'élu « AGENDA 21 »

Définition de la mission

- Préparer, mettre en œuvre et suivre la démarche « Agenda 21 » pendant toute la durée du mandat municipal
- Préparer et favoriser le suivi par les services municipaux de la démarche, « TARTAS » mairie exemplaire.
- Proposer et préparer au vote de l'assemblée délibérante le calendrier de mise en œuvre de la démarche « Agenda 21 »
- Participer à des réunions de travail, ou initier et coordonner des réunions de travail
- Mettre en œuvre des supports de communication, de sensibilisation et ou d'évaluation des orientations prises
- Création d'un espace sur le site internet de la commune

Appui

Implication des services municipaux, et désignation au sein de la direction d'un cadre en charge de l'appui et du suivi du dossier « Démarche Agenda 21 »

Pièces jointes

Extrait des délibérations et arrêtés municipaux

Fiche financière

commentaires	montant
Indemnité de conseiller délégué (200 €/mois) soit sur 8 mois de 2014.....	
Temps de travail direction générale sur 6 mois de 2014	1600.00 €
	1800.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	3400.00 €

.../...

FICHE ANNEXE – N°3

THEME : réunions et axes de travail – bureau municipal
<p>Bureau municipal – axes de travail – réunions de travail - transversalité</p> <p>Au sein du Conseil Municipal, sous la coordination du Maire, le bureau municipal composé des Adjointes au Maire représentant tous les secteurs d'activités de la collectivité assistés des conseillers délégués se réunissent mensuellement afin de définir et décider des orientations qui seront proposées en Assemblée délibérante.</p> <p>Le bureau municipal est le garant de l'accompagnement de la démarche, et s'assure de sa transversalité.</p> <p>A ce titre, les axes, orientations et différentes étapes de la démarche « AGENDA 21 » seront validés soit sur proposition de Laurine COUFFIGNAL Conseillère déléguée, soit sur décision du Maire ou du Bureau municipal.</p>

COMMENTAIRES
<p>Bureau municipal :</p> <p>Composé des adjoints et conseillers délégués, à l'issue de la mise en place du Conseil municipal reprend l'axe fort « Agenda 21 », inscrit dans le programme municipal et :</p> <ul style="list-style-type: none">Dès avril 2014, se prononce sur la création du groupe de travail agenda 21Dès avril 2014, valide sur proposition du Maire la nomination du conseiller déléguéAvant fin juin 2014, fixe et valide les grands étapes de la démarche <p>Prévisionnel de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">Chaque mois, et lors des réunions hebdomadaires des adjoints, fait un point de l'avancement des travaux du groupe de travail « Agenda 21 »Valide les orientations et soutien les actions proposées par le Conseiller délégué Agenda 21, et assure une sensibilisation et information à l'ensemble des secteurs d'activités de la collectivité en s'appuyant sur les servicesPrépare et anime aux côtés du Conseiller délégué les réunions publiquesAssure par l'intermédiaire des Adjointes au Maire le relais et l'implication des services

Fiche financière	
commentaires	montant

FICHE ANNEXE – N°4

THEME : réunions et informations aux habitants

L'information et la sensibilisation de la population de TARTAS est importante dans la démarche AGENGA 21. Pour se faire, plusieurs actions sont prévues :

- Rencontres annuelles dans les six grands quartiers de la commune en juin / juillet de chaque année et ce dès 2014
- Invitation à l'automne 2014 de la population sur la présentation des grandes étapes de la démarche « AGENDA 21 »
- Réunion associations
- Réunion Sensibilisation établissements scolaires
- Réunion partenaires institutionnels, Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants

COMMENTAIRES

Population de la Commune, Associations, établissements scolaires, Partenaires institutionnels, Commerçants et Artisans sont des acteurs indispensables auprès desquels la commune doit se tourner, en les associant et en les faisant participer à la démarche Agenda 21.

Rencontres annuelles dans les six grands quartiers

Chaque année courant juin début juillet, l'équipe municipale et le Conseiller délégué « AGENDA 21 » vont aller à la rencontre des habitants pour informer, sensibiliser et faire point de l'avancement de la démarche. Dès les mois de Juin/Juliet 2014 il s'agira notamment d'informer du lancement de la démarche par le Maire, le Bureau municipal et la Conseillère déléguée, puis de valider le cycle de réunions de l'automne avec chacun des partenaires.

Rencontre en Réunion publique avec la population

Au terme de l'année 2014, après discussion en bureau municipal, après délibération et lancement de la démarche « AGENDA 21 » en septembre, il est proposé sur les mois de novembre décembre d'organiser une réunion publique à l'attention de la population tarusate.

- Officialisation de la démarche
- Présentation du calendrier de travail
- Présentation de la méthodologie
- Questionnaire aux habitants et axes de travail

Réunion associations, Réunion Sensibilisation établissements scolaires, Réunion organismes ou partenaires institutionnels, Réunion acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants

- Recensement des partenaires de la commune de TARTAS
- Sensibilisation et association à la démarche
- Propositions d'actions de travail

Fiche financière

commentaires	montant
Installation et matériels des réunions de quartiers (6x500 €)	3000.00 €
Lettre diffusion aux associations et partenaire	500.00 €
Réalisation d'un support d'information	2000.00 €
Prise en charge de la diffusion sur la commune	1800.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	7300.00 €

.../...

FICHE ANNEXE – N°5

THEME : INTERVENTIONS et ACTIONS « CMEJ »
Institution représentant sur la commune la Jeunesse, à la fois force de proposition, de réflexion et de collecte des besoins de la jeunesse, se réunit en assemblée plénière une fois par trimestre et mensuellement selon l'actualité et les projets. Le CMEJ peut sur ce thème « AGENDA 21 » être au cœur du dispositif afin de sensibiliser, collecter l'information mais aussi accompagner les actions sur la commune tout en étant le relais auprès du Conseil municipal et plus particulièrement de la conseillère déléguée à l'AGENDA 21, mais aussi l'élue à l'Education de la commune de TARTAS.

COMMENTAIRES
Le CMEJ Travaille en relation avec l'adjointe au Maire en charge de l'éducation, sur la politique en direction de la Jeunesse. Chaque mois est amené à se réunir sur des thèmes d'actualité. A ce titre, dès le mois de Juin 2014, une présentation a été organisée sur la démarche « AGENDA 21 » par la conseillère déléguée ce qui a permis d'enclencher une réflexion sur des axes de travail.
Sensibilisation Les membres du CMEJ doivent organiser une information auprès de la population scolaire de la commune des différents établissements : collège, école publique et école privée
Orientations et axes de travail Mise en place de réunions de travail sur le deuxième semestre permettant de réfléchir à des actions à mener Organisation de réunions Elaboration d'un support de communication Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune

Fiche financière	
commentaires	montant
Elaboration d'un support de communication à destination des scolaires de la commune	1000.00 €
Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune	
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	1000.00 €

.../...

FICHE ANNEXE – N°6

THEME : actions de formation
La collectivité se propose dans le cadre de la formation de mettre en place : Des actions de formation auprès du personnel municipal soit pour renforcer le plan de formation interne, soit pour créer des actions innovantes Des actions de formation à destination des élus municipaux Des actions de formation pour des « intervenants extra-municipaux »

COMMENTAIRES
<p>Actions de formation pour les personnels municipaux <u>Renforcement du plan de formation de la collectivité</u> Avec l'appui soit du CNFPT, soit d'organismes privés, mise en place de formations correspondant aux différents services de la collectivité afin de répondre aux besoins des usagers au quotidien, tout en ayant pour objectif de tendre vers une « MAIRIE exemplaire » :</p> <p>Services administratifs : simplification des procédures de communication, généralisation de la dématérialisation, diminution des consommables informatiques et supports papiers...</p> <p>Services techniques : groupement de commande en matière d'achats, mise en place de tableaux de bord pour les consommations pour les chantiers et travaux, suivi des dépenses énergétiques par bâtiments/services/véhicules</p> <p>Autres services : formation sur l'utilisation des produits d'entretien, normes alimentaires, mise en place de règles en matière d'hygiène et de sécurité</p> <p>Autres actions : mise en place du document unique sur la collectivité, prévisionnel et tableau des formations à moyen et long terme pour les personnels</p> <p><u>Actions innovantes</u> :A VOIR.....(réflexion en cours)</p> <p>Actions à destination des élus municipaux Mise en place d'un plan de formation pour les élus de la commune avec accompagnement notamment à ce qui touche à l'environnement</p> <p>Actions pour des intervenants « extra-municipaux » Organisation d'une formation pour des intervenants extra-municipaux qui accompagneront lors de réunions les élus et services pour sensibiliser, mais aussi suivre les différentes actions de la collectivité sur l'agenda 21</p>

Fiche financière	
commentaires	montant
Actions de formation pour les personnels (budget annuel)	2000.00 €
Actions de formation pour les élus municipaux (environnement agenda 21)	1000.00 €
Actions de formation pour des intervenants extra-municipaux	1000.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	4000.00 €

.../...

FICHE ANNEXE – N°7

THEME : Conception et diffusion d'un journal de communication AGENDA 21-TARTAS

La commune diffuse sur l'année un journal municipal à chaque foyer TARUSATE et administration, ou commerçant/artisan. La parution est sur un rythme de 2 à 3 numéros dans l'année.
Il est préconisé de réaliser un journal « AGENDA 21 ».

COMMENTAIRES

JOURNAL « AGENDA 21 »

Il est préconisé de réaliser :

Un numéro spécial au deuxième semestre 2014 pour expliquer la démarche AGENDA 21, et donner les grandes étapes

Chaque année, une communication sera réalisée dans un numéro spécial distribué en même temps que le journal municipal. Toutefois, en dehors de ce numéro spécial, une ½ page à une page sera consacrée dans les autres parutions du journal municipal de l'année

Mise en place d'un groupe de travail pour la conception du journal AGENDA 21

Diffusion par voie postale du journal « AGENDA 21 »

Fiche financière

commentaires	montant
Conception réalisation d'un journal agenda 21 (lancement)	4000,00 €
Diffusion du journal annuel agenda 21	2000.00 €
budget année 2014 (à confirmer pour années suivantes....)	6000.00 €

.../...

FIXE ANNEXE 8

Thème : Orientations de l'Agenda 21
DEFINITION des ORIENTATIONS....
Accompagnement de la démarche sur 3 ans....recrutement d'un chargé de mission

COMMENTAIRES
Définition de la démarche, et des Orientations....
Accompagnement de la démarche sur 3 ans....recrutement d'un chargé de mission
Recrutement d'un chargé de mission sur 3 ans
1 ^{ière} année : Deuxième semestre 2014 à Juin 2015 : accompagnement à la mise en place et animations des réunions
2 ^{ième} année : Deuxième semestre 2015 à Juin 2016 : accompagnement des orientations, évaluation de la 1 ^{ière} année, réflexion et adaptation...
3 ^{ième} année : Deuxième semestre 2016 à décembre 2017 : accompagnement des orientations, évaluation de la 1 ^{ière} année, réflexion et adaptation...Bilan des trois ans, projection....

Fiche financière	
commentaires	montant
Accompagnement au recrutement (définition poste, insertion...)	3000.00 €
Accompagnement au financement annuel sur 2 ans Années 2015 et 2016	21000,00 €
	24000.00 €

.../...

Annexe définition de la FICHE de POSTE

Travail sur le Contenu et la définition de la FICHE de POSTE

.....

Quel recrutement pour un Chargé de MISSION

*L'élaboration de la fiche de Poste sera finalisée de fin septembre à fin octobre 2014,
Le groupe de Pilotage participera à sa rédaction
Le bureau des adjoints proposera le projet définitif à la validation du Maire.*

.../...

FICHE RECAPITULATIVE THEMATIQUE et FINANCIERE

FICHE ANNEXE – N°

THEME : différentes phases et actions

commentaires	Année 2014	Année 2015	Année 2016
FONCTIONNEMENT GENERAL			
Fournitures administratives, informatiques, consommations téléphoniques groupe de travail..... Et Mise à disposition de matériels vidéo- projection pour réunions	1000.00 €	1000.00€	1000.00 €
Indemnité de conseiller délégué (200 €/mois)	1600.00 €	2400.00 €	2400.00 €
Temps de travail direction générale	1800.00 €	3600.00 €	3600.00 €
Accompagnement au recrutement (définition poste, insertion...)	3000.00 €		
Accompagnement au financement annuel sur 3 ans (1/2 temps sur 2015, ¼ temps sur 2016, financement partagé Ville / Dréal)		14000.00 €	7000.00 €
INFORMATION SENSIBILISATION			
Installation et matériels des réunions de quartiers (6x500 €)	3000.00 €		
Lettre diffusion aux associations et partenaire	500.00 €	3000.00 €	3000.00 €
Réalisation d'un support d'information	2000.00 €		
Prise en charge de la diffusion sur la commune	1800.00 €		
Elaboration d'un support de communication à destination des scolaires de la commune			
Réflexion et élaboration d'un document sur le site internet de la commune	1000.00 €		
Actions de formation pour les personnels (budget annuel)		2000.00 €	2000.00 €
Actions de formation pour les élus municipaux (environnement agenda 21)	2000.00 €		
Actions de formation pour des intervenants extra-municipaux	1000.00 €		
	1000.00 €		
Conception réalisation d'un journal agenda 21 (lancement)	4000.00 €	4000.00 €	4000.00 €
Diffusion du journal annuel agenda 21	4000.00 €	2000.00 €	2000.00 €
	2000.00 €		

DIAGNOSTIC STRATEGIE	A définir...	A définir...	A définir...
<i>Le groupe de pilotage va initier l'organisation de réunions, et le lancement de missions dont le budget sera défini fin d'année 2014 début 2015, ou à partir des propositions du chargé de mission</i>
.....	<u>25700.00 €</u>	<u>32000.00 €</u>	<u>25000.00 €</u>
<u>Estimations financières par année.....</u>	10700.00 €	17000.00 €	12500.00 €
Participation Communale (autofinancement)	15000.00 €	15000.00 €	12500.00 €
Participation DREAL Aquitaine			

Au terme de cette présentation, Laurine COUFFIGNAL propose donc à M. le Maire de faire procéder à l'adoption du projet de délibération.

A l'unanimité des membres présents le projet est adopté.

M. le Maire remercie Laurine COUFFIGNAL conseillère déléguée pour tout son travail, et demande à l'ensemble des conseillers municipaux de « faire vivre ce dossier, dès les prochaines semaines » sous la coordination de Laurine COUFFIGNAL et selon les orientations du comité de pilotage.

Délibération n°6 : Actualisation de la taxe communale consommation finale d'électricité

M. le Maire indique que par délibération n°11 du 28 septembre 2011, notre assemblée s'était prononcée pour l'actualisation de la taxe communale consommation finale d'électricité. Le coefficient retenu était de **8** en application des dispositions en vigueur et ce à compter de 2012.

Or par arrêté du 8 août 2014 actualisant à compter de 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité, ce coefficient est porté à celui de **8,50** dans sa limite supérieure.

Il appartient aux collectivités de se prononcer avant le 1^{er} octobre pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée :

- d'appliquer dès 2015, le coefficient de **8,50**
- de transmettre la délibération visée du contrôle de légalité au comptable public assignataire de la commune avant le 15 octobre.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents ou pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

MOTION du CONSEIL MUNICIPAL de TARTAS : Présentation d'une MOTION de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ETAT.

M. le Maire reprend la parole et souhaite présenter une motion, concernant le plan sévère d'économies, qui n'épargne pas les collectivités locales. « On peut comprendre que chacun fasse un effort, mais que l'on ne charge pas la barque des collectivités avec ces nouveaux transferts de compétences, ajoutés à l'inflation des normes de toute nature...aussi le bureau national de l'AMF demande aux collectivités de faire le relais de la motion

.../...

MOTION

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015/17, les concours financiers de l'état sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de TARTAS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la commune de TARTAS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour ces raisons que la commune de TARTAS soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'ETAT
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après une intervention de Jean Marsan sur le plan de rigueur, M. le Maire met la motion au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

oo

L'ordre du jour des délibérations étant épuisé, M. le Maire se tourne vers Eric LAMOTHE 1^{er} adjoint en charge des travaux et des services techniques, pour avoir un point de l'activité de la commission des travaux et des dossiers en cours.

INFORMATION COMMISSION des TRAVAUX et SERVICES TECHNIQUES (Eric LAMOTHE)

A l'appui d'un diaporama, Eric LAMOTHE débute son intervention en présentant le travail des derniers mois des services municipaux (réunion hebdomadaire des équipes, visites sur le terrain, réunions de chantier pour la rue des violettes, les travaux d'éclairage de la plaine des sports, la mise aux normes du terrain d'entraînement, les études sur les travaux mairie et courts de tennis...).

La commission des travaux s'est réunie au mois de mai, puis début septembre afin d'étudier les différents chantiers en cours, et projets à venir.

Dans le même temps, Eric LAMOTHE indique que le groupe accessibilité sous la coordination de Cathy ULLMAN, et le groupe zone rurale sous la direction de Vincent DUCASSE se sont réunis à plusieurs reprises ou se sont rendus sur le terrain.

Ensuite, Eric LAMOTHE présente des travaux réalisés ou en cours :

Guichet local foot,

Voirie et trottoirs rue des violettes

Clôture long terrain

Prolongement rue des glycines avec la Communauté de communes du Pays tarusate,

Travaux sur école (vidéo projecteur, peinture dans une classe, traçages divers dans la cour de la maternelle ou du primaire, travaux sur alarme...)

Projet accessibilité Mairie avec chiffrage.

Projet construction des tennis couverts,

Projet travaux entrée de DAX (Sur ce dossier, Vincent DUCASSE intervient pour attirer l'attention sur la largeur de la voie de circulation pour les gros véhicules et engins agricoles. En réponse, Eric LAMOTHE propose une réunion de travail, avec les services du Conseil général qui ont en charge les études).

Enfin Eric LAMOTHE termine son intervention sur le planning de travail des équipes municipales à l'automne, et les besoins en matériels à envisager pour le prochain budget.

INFORMATION COMMUNICATION « EDUCATION JEUNESSE CMEJ ESPACE ADOS » (Jeanne BRUGAT)

Après un point sur les effectifs scolaires à la rentrée sur les différents établissements, Jeanne BRUGAT affirme la volonté municipale de faire un effort pour le numérique, mais aussi la démarche qui a été menée de mettre en place un comité de concertation au sein du groupe scolaire avec les parents d'élèves et enseignants pour le bien-être de l'enfant. Puis énumère les différents travaux avec un gros effort sur le numérique.

Sur le dossier des TAP, de compétence communautaire, on compte 79 enfants de maternelle et 130 enfants de primaire inscrits soit plus de 90% de participation.

Sur l'ALSH durant l'été on a eu une bonne fréquentation, mais une baisse sensible au mois d'août. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux parents, une analyse va permettre de faire des améliorations.

L'espace ADO a ouvert début juillet, 24 ados ont été inscrits. Bon ressenti aussi, une réflexion est en cours pour la TOUSSAINT. Jeanne BRUGAT souligne l'implication de Laurine COUFFIGNAL à ses côtés pour le suivi de cet espace ADO qui répond à une attente des jeunes sur TARTAS.

Enfin Jeanne BRUGAT termine sur les réunions fréquentes du Conseil municipal d'enfants et de jeunes, le travail de Valérie MORDA du service EASA. Les élections pour le renouvellement des jeunes conseillers se dérouleront en décembre 2014, après une phase d'information. Enfin, des dossiers en voie d'être concrétisés, l'installation de jeux à OUS PINS, et une piste de VTT.

INFORMATION COMMUNICATION « Groupe Accessibilité » (Cathy ULLMAN)

Cathy ULLMANN, conseillère déléguée rattachée à ERIC LAMOTHE adjoint en charge des travaux fait un point des différentes réunions du groupe accessibilité et des orientations du travail mené. Après avoir donné un listage des associations associées à la démarche, elle évoque les visites sur le terrain qui ont débuté pour faire un état des problèmes liés à l'accessibilité.

Enfin, elle termine en donnant une citation « n'oubliez pas que nous sommes les anciens de demain », afin que tout le monde soit sensibilisé sur la problématique de l'accessibilité.

INFORMATION COMMUNICATION « CULTURE ANIMATIONS REGIE DES FETES » (Dominique DEGOS)

Après un point sur les différentes animations estivales (jeudis d'été, fêtes locales, et sortie à MARCIAC), Dominique DEGOS, adjointe au Maire, donne communication des animations des prochaines journées du patrimoine des 20 et 21 septembre. Elle signale l'exposition temporaire organisée à cette occasion permettant de présenter pour la 1^{ère} fois au public, les plans originaux de 1847 de l'Eglise de TARTAS ainsi que le plan de la ville basse de TARTAS de 1741 récemment numérisés et tirés par les Archives des Landes et invite les conseillers à participer à cette journée.

.../...

Ensuite, Dominique DEGOS présente les axes de la prochaine foire d'automne pour lesquelles les premières réunions ont été organisées avec une forte participation des commerçants, bénévoles, et élus. Un prochain conseil d'exploitation de la régie permettra de lancer les animations de fin d'année.

Enfin un petit rappel est fait aux élus afin de proposer par l'intermédiaire des adjoints au Maire des sujets pour la sortie du journal « le TARUSATE » dont la distribution se fera première semaine de novembre.

INFORMATION COMMUNICATION SECURITE (Pascal LAFOURCADE)

Pascal LAFOURCADE élu en charge des questions sécurité fait un point du dossier « mise à jour du dossier Plan Communal de Sauvegarde » qui sera remis au Centre de Gestion très prochainement.

CCAS INFORMATION COMMUNICATION (Jean MARSAN)

Jean MARSAN, adjoint au Maire indique qu'un prochain conseil du CCAS doit se tenir le 26 septembre prochain, afin de délibérer suite à des réunions de travail au mois d'AOUT entre élus sur la bourse au permis, les populations fragilisées, et le logement d'urgence.

INFORMATION COMMUNICATION AFFAIRES GENERALES (Evelyne COURROS)

Evelyne COURROS se dit satisfaite de la bonne tenue des réunions de quartiers, mais aussi de la réactivité des services techniques. Puis, donne communication du menu du repas des personnes âgées du 11 octobre.

LA SEANCE est levée il est 21 H 40